

signé électroniquement le 09/06/2016  
par BERNARD RIOUAL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Procurations : 5

Délibération rendue exécutoire le :

13 JUIN 2016

Convocation du Conseil Municipal en date  
du : 20/05/2016

Affichage en date du : 20/05/2016

Publication de la présente en date du :

13 JUIN 2016

Réception en préfecture : 10 JUIN 2016

L'an deux mille seize

Le trente mai

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Florence CANN à M. Bernard RIOUAL, Mme Valérie CUEFF-GAUCHARD à Mme Sandrine JEFFROY, Mme Gisèle KERDRAON à Mme Sylvie DREVES, Mme Gaële MALGORN à Mme Myriam LE LEZ.

Secrétaire de Séance : M. Francis THERY

N° 2016-05-03

**Objet : Conseils consultatifs de quartier – Désignation des élus**

**Rapporteur : M. Michel ALBRECHT**

Vu la délibération du 4 avril 2016 portant création des conseils consultatifs de quartier de Plouzané et approuvant leur charte de fonctionnement ainsi que leur périmètre,

M. Michel ALBRECHT, conseiller délégué à l'Agenda 21, au cadre de vie et à la vie de quartier, rappelle que trois conseils consultatifs de quartier ont été créés au cours de la dernière séance du conseil municipal.

Il rappelle que les Conseils consultatifs de quartier seront composés de :

- ✓ 5 élus (4 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition),
- ✓ 5 habitants volontaires,
- ✓ 5 personnalités nommées par le maire et représentant le monde associatif et économique,
- ✓ 5 citoyens tirés au sort à partir des listes électorales correspondantes aux différents bureaux de vote afin de s'assurer d'une juste représentation du Conseil Consultatif,
- ✓ 2 places réservées aux jeunes de 16 à 25 ans.

Aussi, il convient désormais de désigner les conseillers municipaux qui siégeront au sein de chaque CCQ :

✓ Conseil Consultatif du Bourg :

↳ Pour le groupe « Plouzané Demain », le candidat proposé est: Yves DU BUIT,

↳ Pour le groupe « Plouzané Ensemble continuons », les candidats proposés sont : Yann-Fañch KERNEIS, Gisèle LE MOIGNE, Anne-Sophie BELIER ; Karine BERNOLLIN.

✓ Conseil Consultatif de Castel Nevez :

↳ Pour le groupe « Plouzané Demain », le candidat proposé est: Jean-Luc BATANY,

↳ Pour le groupe « Plouzané Ensemble continuons », les candidats proposés sont : Jean-Pierre SOUBIGOU, Jean-Yves RICHARD, Gisèle KERDRAON.

✓ Conseil Consultatif de la Trinité :

↳ Pour le groupe « Plouzané Demain », le candidat proposé est: André LASQUELLEC,

↳ Pour le groupe « Plouzané Ensemble continuons », les candidats proposés sont : Francis THERY, Sylvie DREVES, Martine BIZIEN, Valérie CUEFF-GAUCHARD.

Il est rappelé que, conformément à l'article V de la charte de fonctionnement des CCQ, le bureau sera composé d'un président et de deux co-présidents. Un élu de la majorité sera désigné président tandis qu'un autre élu, désigné par l'opposition, et un habitant seront co-présidents.

Les membres des autres collèges amenés à siéger au sein des CCQ ont été désignés conformément aux termes de la délibération du 4 avril dernier.

Michel ALBRECHT donne lecture de la composition des membres de chaque CCQ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **DESIGNE** les conseillers municipaux suivant en tant que membres du :

✓ Conseil consultatif du Bourg : Yves DU BUIT (« Plouzané Demain »), Yann-Fañch KERNEIS, Gisèle LE MOIGNE, Anne-Sophie BELIER, Karine BERNOLLIN (« Plouzané ensemble continuons ») ;

✓ Conseil consultatif de Castel Nevez : Jean-Luc BATANY (« Plouzané Demain »), Jean-Pierre SOUBIGOU, Jean-Yves RICHARD, Virginie GOURVENNEC, Gisèle KERDRAON (« Plouzané ensemble continuons ») ;

✓ Conseil consultatif de la Trinité : André LASQUELLEC (« Plouzané Demain »), Francis THERY, Sylvie DREVES, Martine BIZIEN, Valérie CUEFF-GAUCHARD (« Plouzané ensemble continuons »).

➤ **DONNE POUVOIR** à M. le maire pour la mise en œuvre de la présente délibération

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 31 mai 2016

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE